



Les Tueurs fous du Brabant

Le cold case aux 28 victimes

MICHEL LEURQUIN / PATRICIA FINNÉ

Les tueurs fous du Brabant

Patricia Finné et Michel Leurquin

Les tueurs fous du Brabant


la manufacture de livres

Si vous souhaitez recevoir notre catalogue
et être tenu informé de nos publications,
envoyez vos coordonnées en citant ce livre à :

La Manufacture de livres, 101 rue de Sèvres, 75006 Paris
ou
contact@lamanufacturedelivres.com

ISBN 978-2-38553-097-6

www.lamanufacturedelivres.com

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Note de l'éditeur

La présente édition est basée sur *l'Histoire vraie des tueurs fous du Brabant* publié à la Manufacture de livres en 2013 et réactualisée par Michel Leurquin avec les dernières découvertes et révélations sur ce cold-case de trente ans, qui reste encore aujourd'hui une des principales énigmes criminelles jamais résolue.

*Aux victimes et à leur famille.
Pour ne jamais oublier.*

Préface

Commissaire central de Maubeuge, j'étais peut-être prédestiné à écrire la préface de cet ouvrage. Car les effroyables boucheries imputées à la bande des tueurs du Brabant débutèrent dans la ville du «clair de Lune», la nuit du 13 au 14 août 1982. Si cette nuit-là l'équipage de gardiens de la paix intervenant sur un banal cambriolage au préjudice de l'épicerie Piot, située place des Nations, avait pu neutraliser l'équipe de malfaiteurs, jamais on n'aurait parlé des «tueurs du Brabant», et vingt-huit meurtres auraient été évités. Mais le sort en a décidé autrement et, depuis trente ans, la justice et les polices belges s'acharnent à élucider le mystère de cette bande, tentent d'en identifier les auteurs et d'en comprendre les mobiles, sans beaucoup de succès à ce jour, en dépit du travail acharné d'une cellule d'enquête qui depuis vingt ans se consacre à ces investigations, et de deux commissions d'enquête parlementaire.

Pourtant, toutes les pistes paraissent avoir été explorées : les malfaiteurs frustes du Borinage¹, des tueurs psychopathes, la tentative de racket, l'extrême droite, le milieu

1. Une sous-région belge dans la province de Hainaut, près de Mons.

français, les chrétiens maronites libanais, les services secrets bulgares, la Stasi, l'*Opus Dei*, le réseau « *Gladio* », des conspirateurs en provenance de la gendarmerie ou des paracommandos belges... : la liste n'est pas exhaustive, et laisse une place importante à toutes les théories de complot, même les plus fantaisistes.

Pistes « explorées » ou simplement survolées ? Car, à la lecture du dossier, on ressent une consternante impression d'inefficacité. L'enquête sur la plus grande affaire criminelle de l'histoire de la Belgique est une succession de scellés qui disparaissent, de témoins non entendus, de documents d'enquête oubliés, d'expertises judiciaires bâclées par des spécialistes notoirement incompétents, de prisonniers s'évadant en masse à l'occasion d'une grève de surveillants de prison, d'armes de policiers qui s'enrayent, de moyens radio défaillants et de gendarmes se lançant dans des courses-poursuites à bord de 4L poussives. Le tout s'inscrivant sur une toile de fond de guerre des polices, de multiplicité de juges d'instruction ne s'entendant pas, de politisation à outrance des forces de l'ordre et de bourgeois-mestres peu soucieux d'augmenter les budgets de leurs polices municipales. Les auteurs parlent, à juste titre il me semble, « d'un véritable Hiroshima judiciaire dont la Belgique ne se remettra jamais totalement. ». Il fallait un Belge pour oser écrire cela.

Il est vrai que la légitimité d'un État se mesure à sa capacité d'assumer avec efficacité ses missions régaliennes. Or, depuis une trentaine d'années, l'histoire judiciaire de la Belgique est une succession d'échecs. De l'affaire des tueurs du Brabant en passant par la longue traque des terroristes

des Cellules Communistes Combattantes et jusqu'à la tragédie finale de Dutroux, l'incapacité des forces de l'ordre et de la justice du « plat pays » à remplir convenablement leurs missions est absolument consternante. Les tueurs du Brabant n'ont pas assassiné seulement vingt-huit victimes innocentes, mais ont aussi participé à la curée de l'État belge. Oui, parfois la frontière entre « la police des filles, des voleurs et des réverbères » et la « haute police » que l'incontournable Joseph Fouché, ministre de Napoléon, prétendait si étanche, se brouille, et le fait divers devient un élément fondamental dans le destin d'une nation. La suppression en 2001 de la gendarmerie royale a constitué une étape fondamentale dans la transformation de la Belgique en État fédéral : elle fut incontestablement une des conséquences du fiasco judiciaire de l'enquête sur les tueurs du Brabant.

Les Français auraient tort de croire que cette déliquescence étatique n'est réservée qu'à nos voisins et amis belges, car depuis quelques décennies, la problématique sécuritaire est au cœur des débats et constitue un des éléments constitutifs du malaise qui traverse la société française. L'opinion publique peut comprendre que, dans une économie mondialisée, l'État ne soit pas en mesure d'assurer le plein-emploi, mais elle n'acceptera jamais que l'État n'assure pas la sécurité des personnes et des biens et la défense des institutions démocratiques. Cette exigence est souvent ignorée, et pourtant elle est vitale car, quand l'ordre ne règne plus, ce sont les gens les plus humbles qu'on assassine. Quelles étaient les cibles des « tueurs du Brabant » ? Des familles faisant leurs courses le week-end dans les supermarchés, des caissières, des veilleurs

de nuit, des chauffeurs de taxi ou des commerçants. Quand ce petit peuple se sent menacé et acquiert la conviction, à tort ou à raison, que l'État n'est plus en mesure de le défendre, il se tourne vers d'autres protecteurs : en Sicile ils peuvent prendre le nom de « Mafia », à Naples de « Camorra », tandis que dans d'autres pays les déçus opteront pour le repli ethnique ou bien appelleront de tous leurs vœux l'instauration d'un régime autoritaire. Sans en arriver à de tels extrêmes, dans tous les cas, c'est le principe même du contrat social qui s'effondre.

Le livre de Patricia Finné et de Michel Leurquin arrive à point nommé. Certes, ceux qui y chercheront la réponse de l'énigme seront déçus, car il ne dévoile pas les mobiles et les identités des « tueurs du Brabant » ; mais, dans cette affaire, nous nous trouvons désormais quelque part entre ciel et terre, hésitant entre l'enquête judiciaire et la recherche historique. La première tire ses dernières salves, puisque, conformément aux dispositions du code de procédure pénal belge, les faits seront définitivement prescrits le 10 novembre 2025. Restera alors, pour les familles et les proches des victimes ainsi que pour l'opinion publique belge dans son ensemble, un dernier recours : l'Histoire, « la vengeance des peuples », telle que la définissait Chateaubriand. Mais l'Histoire réussira-t-elle là où la justice a échoué ? Pour le moment, nul le sait ; en tout cas, cet ouvrage apporte sa pierre à l'édifice de Clio, proposant un état des lieux fouillé et objectif qu'il fallait établir à ce moment charnière. Que cet ouvrage soit bilan, témoignage ou simple pièce au dossier pour les historiens futurs, une chose est certaine : le mystère tragique de la

PRÉFACE

bande des tueurs du Brabant nous rappelle à quel point nos sociétés sont fragiles, et la nécessité impérieuse, pour un État démocratique, de se doter d'outils répressifs efficaces, sous peine de sombrer dans le chaos. Stendhal l'avait pressenti, qui écrivait : « en Europe, les peuples n'ont jamais que le degré de liberté que leur audace conquiert sur la peur. »

*Julien Saporì, ancien commissaire divisionnaire
de la police de Maubeuge et historien.*

Rien n'est pire qu'un crime inexpliqué et donc impuni. Cela provoque chez tout un chacun un sentiment d'injustice, d'autant plus qu'ici il ne s'agit pas d'un seul crime, mais de vingt-huit assassinats. Vingt-huit personnes, hommes, femmes et enfants abattus dans une série de hold-up et de cambriolages d'une violence inouïe commis entre 1982 et 1985 en Belgique, mais aussi dans le nord de la France. Tués par une bande d'hommes insaisissables et diaboliques jamais identifiés à l'heure où vous lisez ces lignes : les tueurs du Brabant, du nom de cette province belge encore unifiée à l'époque où furent commis leurs méfaits. Et cela malgré l'existence d'une prime record de deux cent cinquante mille euros qui sera attribuée à quiconque permettra leur identification.

Cette affaire reste une des plus grandes énigmes judiciaires du xx^e siècle. L'affaire des tueries du Brabant reste omniprésente dans l'inconscient collectif des Belges qui vécurent trois années d'horreur. Mais le temps fait son œuvre et efface les traces et les témoins.

Qui étaient-ils ? Des gangsters d'un nouveau type avides de butins faciles ? Des terroristes ne revendiquant pas leurs

actes pour mieux rester dans l'ombre? Des psychopathes que la vue du sang rendait insatiables? Des soldats perdus d'une cause indéfendable? Des mercenaires froids appuyant sur la détente sans état d'âme? La question est toujours sans réponse. Même leurs mobiles restent à ce jour inconnus. Et c'est intolérable. Intolérable pour les victimes de ces cruelles tueries. Intolérable pour leurs familles meurtries au plus profond de leur chair. Intolérable pour le citoyen ordinaire hanté par cette affaire. Intolérable pour la justice belge confrontée à l'échec de la plus grande enquête criminelle de l'histoire du plat pays. Un véritable Hiroshima judiciaire dont elle ne se remettra pas totalement.

Une dizaine de juges d'instruction, des centaines d'enquêteurs, plusieurs cellules d'enquête, deux commissions d'enquête parlementaire ont tenté d'élucider cette affaire sans précédent. En pure perte. Résoudre l'affaire des tueurs fous du Brabant semble aussi difficile et périlleux que de résoudre la quadrature du cercle. Beaucoup s'y sont essayés. Tous se sont cassé les dents. Quelques-uns en ont beaucoup souffert. D'autres ne s'en sont jamais remis. D'autres encore en sont morts.

Malgré tout, un mince espoir de résoudre ce dossier subsiste. La juge d'instruction Martine Michel et l'équipe d'enquêteurs de la Cellule Brabant Wallon, la CBW, continuent envers et contre tout leurs investigations en ayant en ligne de mire la prescription qui frappera inexorablement en novembre 2025. La course contre-la-montre a commencé.

Pourquoi un tel ouvrage? Nous voulions dresser un état des lieux de l'enquête la plus longue, la plus mystérieuse de l'histoire judiciaire belge de manière factuelle.

INTRODUCTION

Sans sensationnalisme. Sans jeter l'opprobre sur les uns ou les autres car nous sommes attachés à la présomption d'innocence. Cet ouvrage n'a pas l'ambition de servir sur un plateau la vérité. Vous ne trouverez pas les noms des tueurs du Brabant dans ce livre. Nous n'avons pas cette prétention. Mais nous gardons l'espoir, car justice doit être rendue par égard aux victimes.

CHAPITRE 1

La première vague

Les méfaits criminels des tueurs du Brabant ont été commis en deux vagues distinctes. Une première débute en août 1982 et se termine en décembre 1983 entraînant la mort de douze personnes, une seconde durant l'automne 1985 au cours de laquelle seize autres perdront la vie. Les objectifs de ces deux tueries semblent être très différents, mais il est admis qu'elles ont été le fait d'une même bande, et ce même si certains enquêteurs pensent qu'elles auraient pu être l'œuvre d'au moins deux groupes ayant puisé dans le même stock d'armes pour mieux brouiller les pistes. L'acte fondateur des tueries du Brabant a eu lieu à Maubeuge en France.

Maubeuge, samedi 14 août 1982

Maubeuge, tranquille cité du nord de la France, a vécu dans l'ombre des terrils et des hauts-fourneaux. En cette année 1982, un tiers des habitants de Maubeuge est au chômage suite aux restructurations industrielles. Si la région Nord-Pas-de-Calais est une plaque tournante du trafic

de stupéfiants et de voitures volées vers la Belgique et les Pays-Bas, l'insécurité à Maubeuge se résume à quelques bagarres lors de la fermeture des bars. La quiétude du centre de la petite ville va cependant voler en éclats le samedi 14 août 1982.

3 heures 30 du matin, la police municipale reçoit un appel téléphonique anonyme. L'interlocuteur signale que des individus rôdent autour de l'épicerie Piot située place des Nations. Ils viennent de forcer la porte d'entrée dépourvue de volet métallique. Les propriétaires sont absents, ils ont pris quelques jours de villégiature sur la Côte d'Azur. L'épicerie Piot ne se trouve qu'à quelques centaines de mètres du commissariat. Une patrouille de trois hommes reçoit l'ordre de se diriger à pied vers les lieux afin de constater ce qui s'y trame exactement. Leur idée est de prendre à revers les voleurs. Les deux premiers prennent une rue et la troisième une autre.

Le comité d'accueil qui leur sera réservé sera pour le moins inhabituel. Les policiers aperçoivent tout d'abord un individu de forte corpulence le visage caché par un passe-montagne qui semble faire le guet. L'ombre sort un fusil ou une carabine et se met à tirer sans préavis. Surpris, les gardiens de la paix tentent de riposter. Sans succès. Leur arme de service s'enraye. Le gardien de la paix Christian Delacourt, trente-six ans, s'écroule devant ses collègues. Il est touché à l'abdomen et perd beaucoup de sang. Les policiers sont contraints de se mettre à l'abri. Les inconnus prennent la fuite à bord d'une Volkswagen Santana bleue. Depuis l'arrière du véhicule, un homme cagoulé continue

à tirer pour couvrir leur fuite. Les policiers auront à peine le temps de remarquer que la voiture qui se dirige à vive allure vers la Belgique est munie de plaques d'immatriculation avec des lettres et des chiffres rouges sur fond blanc.

Emporté vers les urgences, Christian Delacourt subira une délicate opération chirurgicale, il survivra et reprendra son service après une longue convalescence. Pensionné en 2000, il décédera un mois après des suites d'une longue maladie sans jamais connaître l'identité de ceux qui tentèrent de le tuer.

La priorité de la police française sera de retrouver l'auteur du coup de téléphone signalant la présence des individus. Malgré une enquête de voisinage poussée, il ne sera jamais identifié. Les auteurs ont-ils eux-mêmes formé le numéro d'urgence dans le simple but de tester leurs réelles capacités de réaction face aux policiers ? Il y avait en effet une cabine téléphonique sur la place des Nations.

Voilà que les Belges – parce qu'il s'agit selon toute vraisemblance de Belges – viennent commettre leurs méfaits sur le sol de l'Hexagone ! Et pour voler quoi ? Des bouteilles de vin, de champagne, quelques paquets de thé et du foie gras. Un butin que les cambrioleurs pourront peut-être négocier avec quelques restaurateurs peu scrupuleux. Les autorités judiciaires françaises vont toutefois prendre l'affaire très au sérieux. Les empreintes relevées dans le magasin seront transmises via Interpol aux pays limitrophes : inconnues aux fichiers. La SRPJ de Lille s'empare de l'affaire et transmet une copie du dossier à la gendarmerie belge.

Ce hold-up fera les grands titres de la presse régionale. Les quotidiens nationaux n'y consacreront qu'un bref entrefilet.

Après tout, ce ne sont que de petits malfrats qui ont tout simplement perdu leur sang-froid. Tous ne peuvent avoir la maîtrise du gang des postiches¹ qui déjà donnait des sueurs froides aux responsables du ministère de l'Intérieur et de la police nationale. Qui à ce moment-là pouvait imaginer la suite terrifiante des événements ?

Wavre, jeudi 30 septembre 1982

Le jeudi 30 septembre 1982 est une journée comme les autres pour l'armurier Daniel Dekaise dont la boutique se situe 32 rue de Bruxelles à Wavre, en plein cœur du Brabant wallon, près du célèbre parc d'attractions Walibi. Daniel Dekaise est un orfèvre dans le domaine des armes. Sa réputation a largement dépassé les frontières de la Belgique. Sa clientèle est constituée de chasseurs, de policiers, de tireurs sportifs et de simples passionnés d'armes qui peuvent acheter fusils à pompe ou 22 Long Rifle sans même devoir présenter une pièce d'identité : ils sont en vente libre.

Vers 10h30, en présence de deux clients, Gérard Gradzki et Cyrille Seykens, Dekaise voit arriver un inconnu avec la main dans la poche, semblant dissimuler une arme de poing. Le danger est imminent, Dekaise le sent bien. Il se doit de rester calme. L'homme pénètre dans l'armurerie et braque un pistolet sur le visage de l'armurier tout en lui

1. Voir Jérôme Pierrat, *Caïds Story, un siècle de grand banditisme*, La Manufacture de livres, 2011.

ordonnant de ne plus bouger. Deux complices entrent à leur tour dans l'armurerie en hurlant « C'est un hold-up! Couchez-vous, mains sur la tête! » L'un brandit une arme de poing, l'autre tient un fusil de chasse à canons juxtaposés sorti de sa gabardine. Ils ont l'air particulièrement décidés et n'ont même pas pris la précaution élémentaire de se dissimuler le visage mais ils semblent grimés. Seykens, Gradzki et Dekaise doivent se coucher face contre le sol pendant que les fils de téléphone sont arrachés.

Daniel Dekaise reçoit plusieurs coups de crosse sur la tête qui lui occasionneront des fractures autour des orbites. Les deux clients reçoivent aussi une volée de coups. Les agresseurs se saisissent dans un premier temps des portefeuilles des trois victimes.

Dans un fracas assourdissant, les vitrines sont cassées, trois hommes s'emparent de certaines armes avant de les jeter dans des sacs de sport : deux pistolets Colt Cal.45 type Government, un revolver Smith et Wesson Cal.9 mm type 547, canon 3.9, un revolver Colt Cal.45 type Long Colt, un revolver Ruger Cal.45 ACP et 45, un pistolet Smith et Wesson type 559, Cal.9 mm, un revolver Ruger Cal.357, 38 et 9 mm, un revolver Ruger Cal.44 Magnum, un pistolet Bernardelli Cal.7,65 mm, deux pistolets-mitrailleurs Ingram M10 Cal.9 mm, un pistolet-mitrailleur Beretta Cal.9 mm, un pistolet FN Cal.22 LR, un revolver Smith et Wesson Cal.357, canon 4, un revolver Smith et Wesson Cal.357, deux revolvers Enfield Cal.380 démilitarisés, un pistolet-mitrailleur Schmeisser type MP40 hors d'usage. Un véritable arsenal. Les armes longues et les fusils d'assaut qui sont à portée de main sont laissés sur place,

mais les individus s'emparent d'armes démilitarisées, les prenant au hasard, comme s'ils étaient ignorants de leur non-fonctionnement.

Soudain, l'un des trois hommes s'écrie « On se tire, on a ce que l'on cherche ». Impuissant, Daniel Dekaise, qui s'est retrouvé en permanence avec une arme sur la nuque pense qu'il va mourir quand il entend un coup de feu. Mais ce n'est pas lui qui est visé. Un obstacle va se dresser devant ceux qu'on n'appelle pas encore les tueurs du Brabant et va contrecarrer leur plan.

Dans cette petite rue étroite, un hold-up ne peut pas passer inaperçu. Un témoin de l'attaque croise un peu plus loin dans l'artère un fourgon de police. Un seul agent de la police communale se trouve à son bord. Alerté, Claude Haulotte sort de son véhicule en laissant les clés sur le contact, dégaine son arme et se rapproche avec prudence des lieux du hold-up. La suite des événements reste confuse. Les braqueurs l'ont vu et sortent de l'armurerie. Une fusillade va éclater en pleine rue. Caché derrière une camionnette en stationnement, l'agent Haulotte aura le temps de tirer un seul coup de feu car il ne possède qu'une seule cartouche dans son arme ! Le trio riposte. Claude Haulotte est touché par trois projectiles de 7.65. Une balle traverse sa boîte crânienne de part en part et cause sa mort immédiate. Le jeune policier âgé de trente-six ans sera le premier des vingt-huit morts attribués à la bande.

Les individus balancent les sacs contenant les armes volées dans le coffre d'une VW Santana bleu foncé munie de fausses plaques d'immatriculations françaises, garée à quelques mètres depuis le matin. Deux hommes prennent

place à bord tandis que le troisième déplace le fourgon de police qui obstrue la ruelle, avant de reprendre place à l'arrière de la VW Santana. Une fois réunis, ils prennent la direction de Bruxelles.

Un autre témoin aura le réflexe de téléphoner aux autorités. Dans le secteur, ordre est donné à toutes les patrouilles d'intercepter un véhicule bleu pouvant être une VW Santana ou une Audi 80, les deux modèles étant très proches.

Alertés, deux membres de la BSR, la Brigade de Surveillance et de Recherche de la gendarmerie de Wavre, sortent précipitamment de leurs locaux, chaussée de Bruxelles, et voient un bolide passer à toute vitesse. À bord d'une Renault 4 banalisée, deux gendarmes, le premier Maréchal des Logis Bernard Sartillot et l'adjudant-chef Roland Campine se lancent à sa poursuite. Ils seront dans un premier temps semés par la puissante automobile allemande qui prend la direction de Tombeek. Quelques kilomètres plus loin, les gendarmes sont surpris de revoir le véhicule qu'ils identifient cette fois-ci très certainement comme une Santana surgir d'une aire de stationnement et munie cette fois de plaques belges portant l'immatriculation DSN 237. Les malfrats utilisent des fausses plaques magnétiques. La poursuite va recommencer pendant plusieurs kilomètres à travers les ruelles étroites de la commune flamande d'Overijse que le conducteur semble connaître comme sa poche. Mais la Renault 4 s'accroche, un exploit, et ne perd pas le contact visuel avec le véhicule pourchassé. La circulation se fait soudain dense et ralentit considérablement la Santana obligée de zigzaguer entre les automobiles.

Durant cette course-poursuite, l'adjudant-chef Campine s'exclame : « Je crois que c'est Bouhouche¹ à l'arrière! ». Campine n'a pas eu l'occasion de voir le visage de l'homme, mais l'a reconnu semble-t-il à sa longue coiffure très particulière et fort peu réglementaire. Les gendarmes tentent par radio de rameuter des renforts, mais le réseau est saturé et leur demande ne sera jamais été entendue ou comprise.

À Hoeilaart, à un carrefour, la Santana est bloquée dans une file d'automobiles devant un feu rouge. Profitant de cette aubaine, les gendarmes parviendront à la dépasser et à lui bloquer le passage. Tout est prêt pour une scène de western. Si les gendarmes avaient eu sous la main un pistolet-mitrailleur, ils auraient pu mettre fin à la série sanglante qui allait survenir. Mais ils n'ont que leur arme réglementaire : un pistolet FN 7.65 modèle 1922 muni d'un chargeur à huit coups, une arme fort peu efficace vu sa faible capacité de perforation et sa faible portée.

Sortis de la Renault 4, Sartillot et Campine se mettent en position de tir comme ils l'ont fait souvent dans leur carrière dans les stands de tir. Mais la situation de tir réelle en milieu urbain est très différente, surtout face à des individus qui viennent déjà d'abattre de sang-froid un policier. Le passager de la Santana et le conducteur sortent au même moment les armes à la main, prêts à éliminer les gendarmes. Quelques mètres les séparent. La fusillade éclate devant les yeux médusés de plusieurs témoins. L'adjudant-chef Campine et le passager avant de la Santana ont ouvert le

1. Madani Bouhouche, un gendarme de la BSR de Bruxelles, fut longtemps suspecté dans ce dossier.

feu simultanément. Campine vide le chargeur de son 7.65 mais, touché par quatre projectiles, se met à l'abri. Ayant épuisé également ses munitions et sans la possibilité de recharger, son collègue Sartillot va se trouver dans la ligne de mire du fusil d'un des membres du trio : il est la proie facile du malfrat. Clic. Clic. L'arme du truand est vide. Sartillot change de position mais ne peut éviter une décharge de soixante-douze plombs qui l'atteindra dans le bas du dos. Des plombs de gros calibre que les chirurgiens n'ont pas pu ou voulu retirer et avec lesquels il vit encore. À court de munitions, la bande fait marche arrière.

À bord de sa Range Rover, le chef cuisinier Pierre Romeyer, un des meilleurs chefs cuisiniers de Belgique assiste à la scène à une distance d'environ cent cinquante mètres. C'est lui qui le premier portera une aide aux deux gendarmes blessés et en téléphonant aux secours depuis un garage. Lui-même tireur expérimenté, il dira que l'un des auteurs tirait en utilisant la position dite de « Jeff Cooper », une technique mise au point par un spécialiste du tir pratique.

Les malfaiteurs prennent la fuite et disparaissent. Ont-ils trouvé refuge de gré ou de force chez un malfrat du nom de Hendrik Rauwens habitant à quelques centaines de mètres comme l'ont pensé certains enquêteurs ? Interrogé par la BSR, Rauwens niera avoir accordé l'asile pendant quelques heures aux tueurs. Mais pouvait-il faire autrement ? Ce personnage avait loué une maison dans la Brugstraat un mois avant les faits avant de déménager deux semaines après dans la plus grande précipitation. Rauwens était d'autant plus suspect qu'il était connu depuis une dizaine d'années pour des affaires de trafics d'armes et de voitures. Sa complicité

semblait tellement évidente que l'enquêteur de la gendarmerie Charles Toumpsin parviendra à convaincre le juge de l'inculper. On repensera à Rauwens, vendeur de matériel audio et vidéo, quand la bande abandonna cinq télécommandes sans que l'on connaisse l'usage qu'ils aient pu en faire (pour ouvrir des portes de garages ou de portails?). Il faudra tout de même attendre 1997 pour que Hendrik bénéficie d'un non-lieu.

Sur les lieux de l'attaque de Wavre, les trois victimes de l'armurerie sont transférées vers l'hôpital pour y recevoir des soins appropriés. Le juge d'instruction de Nivelles Guy Wezel et le procureur du roi Jean Deprêtre débarquent en début d'après-midi accompagnés d'une escouade d'inspecteurs de la PJ, d'un expert en balistique et d'un médecin légiste.

Le soir, vers 22 heures 30, la Santana est retrouvée en flammes dans une allée de la forêt de Soignes, « une drève », dans la banlieue sud de Bruxelles : drève des Tumuli. À l'intérieur de la carcasse, les policiers trouveront des douilles percutées de 9 mm, des billes métalliques volées à Dekaise servant à obstruer des canons, une balance de ménage¹ et même des canettes de Coca-Cola fabriquées en Espagne.

Les restes de la Santana seront détruits par la suite par les autorités judiciaires. « Par erreur ». Une pièce en conviction qui partira en fumée comme tant d'autres. On retrouva dans sa boîte à gants des papiers faisant croire qu'elle

1. Et non pas une balance de précision telle celle qu'utilisent les usagers de stupéfiants pour peser leur dose comme cela fut trop souvent écrit.

avait circulé un moment en Suède. Ce petit mystère a une explication très simple : les Santana livrées en Belgique contenaient des manuels d'utilisation rédigés en plusieurs langues dont le suédois.

Et les témoins directs du hold-up qu'ont-ils à raconter ? Peu de choses : sorti de son coma, Daniel Dekaise décrira l'un des agresseurs, efféminé, comme « une petite tapette marocaine » (sic). Un terme terriblement et volontairement injurieux.

Après cette attaque ayant coûté la vie à un policier, événement rare en Belgique, d'importants moyens sont déployés pour l'enquête. Les deux premiers suspects sont deux truands évadés depuis 1980 de la prison de Lantin : Michel Anthémus et Francis Royen. Le sang-froid, le côté rodéo urbain et le remplacement rapide des plaques par d'autres sont une des marques de fabrique de ces deux malfaiteurs hors-norme. De plus, des témoins de l'attaque croient les reconnaître parmi les photos présentées par la police.

Deux douilles de 7.65 retrouvées devant l'armurerie seront transmises par la PJ de Nivelles à un inspecteur de Lille qui remarquera qu'elles étaient identiques à celles tirées place des Nations à Maubeuge, tant sur le plan de l'extraction que de la percussion. Les laboratoires français le confirmeront après une batterie de tests plus importants.

Les policiers sont convaincus aussi que la Santana utilisée à Wavre fut déjà employée à Maubeuge. Elle a été volée avec ses clés sur le contact dans une concession de Lembeek la nuit du 10 mai 1982 par au moins deux hommes. À proximité du garage sera retrouvée une Austin Allegro

dérobée en fin de soirée à Ixelles par les tueurs et qui a servi à les mener à Lembeek.

Le 16 octobre 1982, un adolescent se promenant à vélo fera une étrange découverte dans la forêt de Soignes au carrefour formé par les drèves du Sanatorium et Sainte-Corneille. Il trouve les documents d'identité des victimes du braquage de Wavre, la plaque d'immatriculation DSN 237¹ de la Santana découpée en vingt-sept morceaux, des blocs de mousse garnissant l'intérieur de sièges automobiles, deux appuie-tête arrière, une chaussure découpée et un polo déchiré enterrés dans la hâte au pied d'un arbre, des montures de lunettes, un numéro d'*El País*, des chèques établis au nom de Dekaise, mais aussi une carte portant l'inscription «PARCAGE ALTERNATIF-ARRÊT ALTERNATIF»².

En 1986 lorsque la presse diffusera la photo de l'ingénieur de la Fabrique nationale Juan Mendez³ abattu sur une bretelle d'autoroute, Bernard Sartillot estimera que la physionomie de Mendez pouvait correspondre à celle de l'homme qui lui tira dessus.

Beersel, jeudi 23 décembre 1982

Le château de Beersel est l'un des rares vestiges de la période féodale de la province du Brabant. Construit au

1. Copie d'une plaque attribuée à une autre Santana bleue dont le propriétaire habitait 225, avenue Huysmans à Ixelles.

2. Il s'agit d'une partie d'un calendrier perpétuel distribué par la firme Esso dans les années soixante-dix.

3. Voir page 250.

début du XIV^e siècle, ce bijou d'architecture médiévale était une défense avancée du Brabant contre les vues expansionnistes du comte du Hainaut. Le château fut ensuite longtemps laissé à l'abandon car ses nobles propriétaires étaient incapables de faire face aux charges d'entretien. Une fois la nuit tombée, l'endroit isolé est déserté et devient sinistre.

Juste aux abords du château se trouve l'auberge du Chevalier, un restaurant réputé avec une décoration ancienne composée de quelques splendides armures moyenâgeuses. L'établissement est géré par l'ancienne gloire du football belge Jeff Jurion, dont les dribbles déroutant firent les beaux jours dans les années soixante du Sporting d'Anderlecht, le grand club bruxellois.

L'auberge a été cambriolée une première fois dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 décembre 1981. Un inconnu, au moins, a fracturé la porte extérieure de la cuisine. Un cambriolage au butin modeste : la caisse enregistreuse et environ quarante bouteilles de vin. La caisse a été arrachée et sera retrouvée vide le 26 décembre à Rhode-Saint-Genèse, près des étangs des Sept fontaines, au sud de Bruxelles.

Du menu fretin, mais qui énerve prodigieusement Jeff Jurion qui ne souhaite plus que cela se reproduise. Il songe tout d'abord à équiper son restaurant d'un système d'alarme. Mais vu l'isolement du restaurant et le temps de réaction des gendarmes ou des policiers, les éventuels cambrioleurs seront loin. Jurion pense qu'une présence humaine durant la nuit et les périodes de fermeture sera nettement plus dissuasive. Cela tombe bien. L'étage est inoccupé. Il pourrait y installer une chambre où logera un concierge de nuit. Le chef cuisinier de

l'auberge Marc Vanden Eynde imagine que le poste conviendrait à son père, Alphonse Vanden Eynde, dit José, un vieil homme né en 1912 mais encore alerte et dynamique. Cet ancien chauffeur de taxi pense qu'il s'agit là d'une bonne occasion de se rendre encore utile et accepte l'offre avec enthousiasme. Il s'installe dans la chambre et prend sa nouvelle fonction avec beaucoup de sérieux. Pourtant, durant la nuit du mardi 30 novembre au mercredi 1^{er} décembre 1982, malgré cette précaution, un nouveau cambriolage est commis. José Vanden Eynde n'a rien entendu. Il dort à poings fermés grâce à ses somnifères. Cette fois, le propriétaire a perdu cent quarante mille francs belges¹.

Trois semaines à peine après ce second cambriolage, l'auberge recevra à nouveau la visite nocturne d'inconnus. Les mêmes que ceux venus précédemment et qui ont constaté que l'auberge des Chevaliers était un « coup » facile et rentable? Mais cette fois-ci, cela va mal tourner.

Le jeudi 23 décembre 1982 est le jour de fermeture hebdomadaire du restaurant. Le septuagénaire a rendez-vous avec son fils pour effectuer quelques achats de Noël au marché. À 9 heures 30, Marc Vanden Eynde venu en voiture s'étonne de ne pas voir son père sur le pas de la porte et commence à s'impatienter. Quelques coups de klaxons ne font pas apparaître José. Ce n'est pas dans les habitudes du vieil homme. Dort-il encore ou est-il malade? Agacé par ce retard, Marc Vanden Eynde se dirige vers la porte arrière de l'auberge du Chevalier. Il s'arrête pendant quelques secondes, stupéfait : la porte a été forcée avec un pied-de-biche.

1. 3 500 euros ; 1 euro = 40,3399 francs belges.

Pas de doute, des inconnus ont réussi à s'y introduire. Aucune trace de vie au rez-de-chaussée. À l'étage, le cuisinier va découvrir l'horreur : le cadavre de son père gisant sur le lit. On lui a tiré plusieurs balles en pleine tête.

C'est la gendarmerie, toujours prompte à démontrer son efficacité, qui arrivera en premier sur les lieux bien avant le parquet et le juge d'instruction Kesteloot. Les gendarmes feront les premières constatations d'usage en respectant la procédure. Les poignets de Vanden Eynde sont maintenus à l'arrière aux chevilles par un câble téléphonique. Une écharpe d'un club de football lui enserre la gorge. Des traces de brûlures de cigarettes sont retrouvées sur ses cuisses et sur son torse. On lui a enfoncé un gant de toilette dans la bouche pour l'empêcher de hurler. Cette technique de ligotage ressemble étrangement à celle utilisée lors du meurtre de Christine Van Hees le 13 février 1984 dans les caves d'une sinistre champignonnière à Bruxelles. Elle est également connue sous le nom d'Incaprettamento, une pratique mafieuse qui implique la fixation des poignets et des chevilles d'un individu derrière son dos en utilisant une corde passée autour de son cou. Cela a pour effet que, en se débattant, la victime s'étrangle. Le cadavre devient plus facilement transportable dans le coffre d'une voiture. L'homme a été torturé. Huit douilles de 22 LR tirées par une arme de poing ou une carabine se trouvent sur le sol. Des traces de lutte ont été relevées. Le vieux concierge a-t-il reconnu ses agresseurs ? On constatera la disparition de paquets de café, de bouteilles de champagne, d'un imperméable, d'une quinzaine d'assiettes Royal Schwabap fort prisées des antiquaires, des essuie-mains ainsi que des

ustensiles de cuisine. En revanche, la valisette contenant des documents importants n'a pas été touchée. Leur forfait accompli, les individus ont eu le temps de s'installer, de vider quelques bouteilles d'alcool, de manger de la gigue de chevreuil et une bûche de Noël conservées au réfrigérateur.

Le fils de la victime s'est beaucoup interrogé sur le motif de ce crime. Il n'a jamais pu se départir d'un sentiment de culpabilité. Les tueurs ne seraient pas venus à l'origine pour tuer son père, mais bien pour lui. En 1982, Marc Vanden Eynde fréquentait un certain milieu qui n'hésitait pas à utiliser la violence. Le mois suivant, après avoir reçu une lettre de menaces, Marc Vanden Eynde jugera plus prudent de quitter la Belgique pour s'installer en Afrique où il restera pendant quatorze années.

L'auberge du Chevalier existe encore, mais a changé de nom et de propriétaire.

Mons, dimanche 9 janvier 1983

Depuis plusieurs jours, une Mercedes noire se trouve en stationnement irrégulier rue du Terre au Prince, à Mons, en face du numéro 17 qui abrite le consulat de France. Dans un premier temps, personne n'y prête attention. Le propriétaire finira bien par reprendre son véhicule. À moins qu'il ne s'agisse d'un véhicule volé? La Mercedes gêne la circulation et ne peut rester à cet endroit plus longtemps. La gendarmerie locale est prévenue. La mission n'a rien de passionnante, mais il faut bien l'effectuer. Les gendarmes constatent

que la Mercedes est en réalité un taxi de la région bruxelloise auquel on a retiré le « spoutnik », ce voyant lumineux installé sur le toit. L'attention des pandores est directement attirée par des traces de sang abondantes dans l'habitacle. Il s'est passé de toute évidence quelque chose de grave. Les gendarmes forcent le coffre et y trouvent un corps sans vie. Le cadavre sera rapidement identifié : Constantin Angelou, un chauffeur de taxi grec né en 1925 et domicilié à Laeken, commune rattachée à Bruxelles. On lui a tiré quatre balles de 22 LR en pleine tête.

Le premier devoir d'enquête demandé par le juge Biquet du parquet de Mons chargé de l'instruction sera de reconstituer l'emploi du temps de la victime. Le 9 janvier 1983 vers une heure du matin, Constantin Angelou que ses amis appelaient « Costa », se trouvait dans un établissement de l'avenue de l'Hippodrome à Ixelles pour y boire un café. « Costa » a passé de longs moments dans les embouteillages tout en écoutant d'une oreille distraite les bavardages de ses clients. La journée commencée tôt le matin n'a cependant guère été bonne. Harassé, pressé de rejoindre sa femme et ses enfants, il maugrée contre ce métier ingrat. Il estime cependant qu'il doit partir à la recherche d'un ultime client qui le gratifiera peut-être d'un bon pourboire. Le patron du café qui est également un de ses bons amis le salue et le voit partir à bord de son taxi en direction de la place Flagey. On ne le reverra plus vivant.

Un appel à témoins sera diffusé dans la presse. Une seule personne se manifesterà. Elle dira avoir vu le 9 janvier, vers deux heures du matin, à proximité de l'embranchement de l'autoroute Bruxelles-Paris à la hauteur de la chaussée

de Mons, un individu s'acharner à coups de pied sur un homme étendu devant une Mercedes.

Le vol semble être le mobile de ce crime crapuleux. Le portefeuille de Constantin Angelou contenant ses papiers d'identité et quelques milliers de francs belges est introuvable.

Le contenu du véhicule sera examiné par le laboratoire scientifique de la police. Laboratoire scientifique est un bien grand mot. Dans les années quatre-vingt, le budget et le matériel alloués annuellement aux experts belges sont risibles. Très souvent, dans une enquête sensible, les expertises doivent être sous-traitées par les Français ou les Allemands. Tout ce qui est retrouvé dans le taxi est mis sous-scellés et envoyé dans un quelconque sous-sol du greffe d'un palais de justice. Parmi ces éléments matériels se trouvent des mégots de cigarettes qui ont été peut-être fumés par celui qui a appuyé à quatre reprises sur la détente... À bout portant. Trois balles dans la nuque et une dernière derrière l'oreille droite. Un « headshot » en langage militaire qui semble être une règle chez le chef de la bande surnommé « Tueur » par les enquêteurs. Les balles derrière l'oreille, comme chez le concierge de Beersel, sont souvent une signature mafieuse. Le Mossad a aussi utilisé cette technique propre à l'utilisation de petit calibre 22LR

La cérémonie religieuse précédant l'inhumation d'Angelou se déroule dans une des rares églises orthodoxes de la capitale. Des dizaines de chauffeurs de taxis venus des quatre coins du royaume accompagneront en procession la dépouille. Les chauffeurs de taxis manifestent leur colère devant la violence dont ils sont souvent l'objet. Une délégation sera reçue par

le ministre de la Justice Jean Gol qui leur promettra de réfléchir à des mesures pour assurer leur sécurité.

Les balles récupérées sont analysées. Elles proviennent de la même arme utilisée lors du meurtre du concierge de Beersel : un pistolet semi-automatique de calibre 22 Long Rifle provenant de la Fabrique Nationale d'armes de Belgique.

Dans cette affaire, les « dysfonctionnements », un terme qui reviendra comme un leitmotiv dans les grandes enquêtes criminelles en Belgique dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, seront nombreux. Pas moins de huit juges d'instruction se succéderont dans ce dossier. Un dossier original qui disparaîtra d'ailleurs, volé ou perdu, mais qui sera reconstitué grâce aux photocopies effectuées au contraire de son carnet d'adresses perdu. La plus grande pagaille régnait alors dans les greffes des palais de justice. Après le meurtre du chauffeur de taxi grec, les tueurs vont se lancer dans une série d'opérations de grand banditisme plus classique.

Genval, vendredi 11 février 1983

Le vendredi 28 janvier 1983, deux malfaiteurs se rendent à Watermael-Boitsfort et jettent leur dévolu sur une Peugeot 504. Elle est conduite par un fonctionnaire du ministère de la Culture qui est menacé par une arme dont le canon mesure environ quatre-vingts centimètres et munie d'un refroidisseur. La victime ne peut préciser s'il s'agit d'un fusil ou d'une mitrailleuse. L'un des deux hommes est décrit par la victime comme un Nord-Africain

à la chevelure abondante et crépue, habillé élégamment et porteur de lunettes en écailles. Il s'exprime avec un fort accent maghrébin. La victime est obligée de se coucher sur le sol et de remettre les clefs sans discuter. À ce moment, le braqueur est rejoint par un complice qui semble lui aussi maghrébin. Il porte une lampe de poche. Avant de quitter les lieux, le fonctionnaire doit encore remettre son portefeuille. La Peugeot prend la direction de La Hulpe. La victime signalera le vol au commissariat de police le plus proche. L'automobile ne sera pas retrouvée. Personne ne fait le lien entre ce simple vol de voiture et la bande des tueurs fous.

Le vendredi 11 février 1983, vers 19 heures 10, cette Peugeot 504 pénètre dans le parking du supermarché Delhaize de Genval, une commune du Brabant wallon connue pour son somptueux lac et son parcours de golf. Le véhicule s'arrête à peu de distance de l'entrée. Trois hommes en descendent : deux d'entre eux portent un masque de carnaval – c'est la saison – et leur complice a préféré dissimuler son visage derrière une cagoule gris foncé. Ils sont armés et leurs intentions ne laissent aucun doute. Un quatrième homme attend au volant. Une dame travaillant dans un magasin ayant vue sur le supermarché a l'attention attirée par un véhicule sur le parking tous feux allumés et qui est restée en « stand-by » de longues minutes. En fermant les portes de son commerce, elle décide de faire quelques emplettes au Delhaize avant de rentrer à son domicile. Elle aura la désagréable impression d'être suivie par un homme. Un des hommes portant un gros nez factice avec des lunettes a quitté le véhicule et l'a suivie pour la prendre en otage.

ILS ONT COLLABORÉ À CE LIVRE :

PIERRE FOURNIAUD

DIRECTION ÉDITORIALE ET COORDINATION

CORINNE BERNARD

CORRECTION

BRUNO RINGEVAL

COMPOSITION

DONATA JANSONAITÉ

IMPRESSION

MARIE-ANNE LACOMA

SUIVI COMMERCIAL ET PROMOTIONNEL

FLORA MORICET

RELATIONS PRESSE

LES ÉQUIPES DU CDE ET DE LA SODIS

DIFFUSION ET DISTRIBUTION

AGENCE TRAMES

CESSIONS DE DROITS

LES LIBRAIRES

COMMERCIALISATION ET PROMOTION

DÉPÔT LÉGAL : FÉVRIER 2024

